

Déclaration « CE » de conformité

Le Fabricant

OKLO CYCLES SCOP ARL

285 route des creuses, 74600 Seynod, Annecy France

N° Siret : 83756857500026 / N° TVA intracommunautaire : FR83 837568575

Déclare que les modèles de vélos cargos à assistance électrique désignés ci-après :

- Fantilo (UGS : EVOFT)
- Coursac (UGS : EVOCS)
- Coursamax (UGS : EVOCX)
- Proflex (UGS : EVOPF)
- Fantilo lointail (UGS :EVOFTLT)
- Coursac longtail (UGS : EVOCSLT)
- Coursamax longtail (UGS : EVOCXLT)
- Proflex longtail (UGS : EVOPFLT)

Puissance maximum : 250W

Vitesse limite d'assistance : 25km/h

Sont conformes aux normes et aux dispositions des directives européennes suivantes :

- Vélos à assistance électrique EN15194
- Directive Machines 2006/42/CE
- Compatibilité électromagnétique 2014/30/UE

Ils doivent être utilisés conformément aux instructions présentes dans le manuel d'utilisation.

Le gérant de la SCOP OKLO CYCLES est autorisé à constituer le dossier technique et à le transmettre en tout ou partie aux autorités publiques en réponse à une demande motivée.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

La présente déclaration « CE » de conformité couvre le vélo muni de sa motorisation (moteur et batterie) d'origine, n'ayant subi aucune transformation ni modification de la puissance maximale (250W) ou de la vitesse limite d'assistance (25km/h).

Un vélo ayant subi une modification de la puissance maximale (250W) ou de la vitesse limite d'assistance (25km/h) ne serait pas couvert par le présent certificat, et n'engagerait en aucun cas la responsabilité du fabricant.



Bruno GUITTARD

Gérant pour la SCOP OKLO CYCLES

oklö
OKLO CYCLES SCOP ARL à capital variable
SIRET : 837 568 575 00026
285 route des Creuses, Seynod - 74600 - Annecy
info@oklo.bike - www.oklo.bike - 09 81 39 55 48